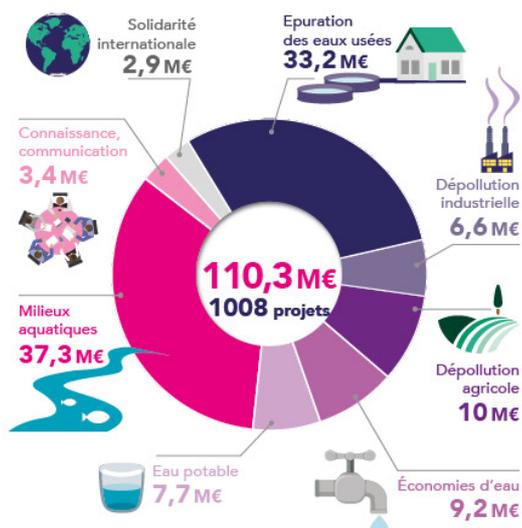


Le chiffre : 110,3 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 52 % des aides contribuent à l'adaptation au changement climatique]

110,3 MILLIONS D'EUROS INVESTIS
pour l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes
en 2019

Source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



En 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **1 008 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle leur a accordé **110,3* millions d'euros** d'aides financières, dont plus de la moitié a soutenu directement les actions des territoires qui contribuent à s'adapter au changement climatique, un enjeu majeur du programme « Sauvons l'eau » 2019-2024 de l'agence de l'eau.

*hors aide à la performance épuratoire

Les chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019

37 % des aides (40,9 M€) sont attribués pour améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités, avec :

- 33,2 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées, dont 10,7 M€ pour leur traitement et 22,5 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (16,7 M€ dont 2,2 M€ pour gérer à la source les eaux pluviales),
- 7,7 M€ pour l'eau potable, dont 3,9 M€ dédiés à la mise à niveau des infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale et 1,8 M€ à la restauration de la qualité des captages prioritaires.

34 % des aides (37,3 M€) bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 17,7 M€ pour restaurer la continuité des cours d'eau (dont 12,4 M€ sur la Romanche), 11,1 M€ pour améliorer leur morphologie (dont 4,1 M€ sur le Gier), 1,5 M€ pour restaurer les zones humides et 5,5 M€ pour animer la thématique.

9 % des aides (10 M€) vont à la **réduction des pollutions d'origine agricole** avec la quasi-totalité (9,6 M€) sous forme d'enveloppes déléguées à l'agence de services et de paiement (ASP), pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs, en vue de soutenir les changements de pratiques, notamment la conversion à l'agriculture biologique sur des territoires prioritaires en termes de restauration de la qualité de l'eau.



FOCUS sur l'adaptation au changement climatique, une priorité de l'agence de l'eau

52 % des aides en 2019 contribuent à l'adaptation
> soit **57,8 millions d'euros** engagés en Auvergne-Rhône-Alpes pour :

Restaurer les milieux aquatiques et les habitats propices à la biodiversité

Mieux partager et économiser l'eau

Innovier pour traiter les eaux usées et gérer à la source les eaux pluviales



SAUVONS L'EAU!

...septembre / 2020

- **8 % des aides (9,2 M€)** sont consacrés à une **meilleure gestion quantitative de l'eau**, dont 4,6 M€ pour substituer des ressources déficitaires et 3,3 M€ pour économiser l'eau, en supprimant les fuites sur les réseaux d'eau potable ou en modernisant l'irrigation agricole.

🔴 Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

AIN Une station d'épuration unique pour traiter les eaux dans le bassin versant du Formans

La communauté de communes Dombes Saône Vallée va construire une seule et nouvelle station d'épuration pour traiter les effluents de 4 communes (Saint Didier de Formans, Sainte Euphémie, Toussieux et Misérieux) en remplacement de deux stations existantes qui n'ont pas la performance suffisante pour éliminer les rejets d'azote et de phosphore et dont le système d'assainissement déborde régulièrement. D'une capacité de 11 700 équivalents-habitants, le nouvel ouvrage prendra en compte le développement futur du territoire. Pour ces travaux inscrits au programme d'action du contrat « Dombes Saône Vallée » 2019-2021, la communauté de communes Dombes Saône Vallée reçoit une **aide de 1 M€ de l'agence de l'eau**.

AIN Rendre franchissable par les poissons du Rhône le barrage de Villebois

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) va mettre en place une passe à poissons sur le barrage de Villebois dans l'Ain. Cet ouvrage est un obstacle à la circulation des sédiments et des poissons notamment les salmonidés (truite fario et ombre commun), le brochet, les cyprinidés d'eau vive (hotu et barbeau) et la lotte. Inscrite au plan Rhône et validée par l'Agence Française pour la Biodiversité, la construction de la passe à poissons se fera sur la berge en rive droite du Rhône. Constituée d'une succession de 30 bassins connectés, la passe se déversera directement dans le Rhône à l'aval du barrage. Pour ces travaux d'amélioration de la franchissabilité du barrage d'un montant global de 6,5 M€, la CNR reçoit une **aide de 2,6 M€ de l'agence de l'eau**.

LOIRE Restaurer la rivière Gier en milieu urbain Saint-Etienne Métropole (SEM) poursuit ses

Partenariat renforcé avec les collectivités

Au 4^{ème} trimestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de **8** collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant total pluriannuel d'aides de **33,9 M€**, soit pour :

- 🔴 **le contrat de Bièvre Isère Communauté** (50 communes - 38), pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement : réduire les pollutions domestiques, y compris en période de pluie, atteindre l'équilibre quantitatif de la ressource en eau grâce à des actions d'économies d'eau, de désimperméabilisation ou de réutilisation des eaux usées et reconquérir la qualité de 8 captages prioritaires : **11 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- 🔴 **le 2^{ème} contrat d'agglomération Valence Romans Agglo** (26), qui porte sur la poursuite de la reconquête de la qualité de 7 captages en lien avec la profession agricole, la restauration des fonctionnalités écologiques de cours d'eau et de zones humides, l'amélioration de l'assainissement (réduction des substances toxiques, meilleure gestion des eaux pluviales et valorisation de l'énergie dans les stations d'épuration) : **7,2 M€ d'aides** (2020-2021 - 1^{ère} phase) ;
- 🔴 **le contrat d'agglomération Annonay Rhône Agglo** (29 communes - 07), qui répond aux enjeux de déséquilibre quantitatif identifiés dans le sous-bassin Cance-Ay par la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable, et aux enjeux de qualité des rivières par l'amélioration des performances de l'assainissement, avec notamment une opération collective avec les industriels pour réduire les rejets toxiques dispersés : **4,5 M€ d'aides** (2019-2022) ;
- 🔴 **le contrat de la communauté de communes Dombes Saône Vallée** (19 communes - 01), qui vise l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement (réduction des rejets y compris par temps de pluie, construction d'une nouvelle station d'épuration et réduction à la source des émissions de substances toxiques), ainsi que le rétablissement du transit sédimentaire et piscicole sur les cours d'eau : **3,8 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- 🔴 **le contrat de milieu Dombes Chalaronne Bords de Saône** (49 communes - 01), qui prévoit de réduire la pollution diffuse par les pesticides, d'améliorer le fonctionnement de l'assainissement, notamment par temps de pluie, de poursuivre le rétablissement du transit sédimentaire et piscicole sur les cours d'eau, de planifier la gestion des zones humides et de préserver une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable : **3,5 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- 🔴 **le contrat de la communauté de communes du Diois** (50 communes - 26), qui vise à accompagner la mise à niveau des infrastructures des services d'assainissement et d'eau potable des 46 communes signataires et à garantir une gestion durable des services : **3,1 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- 🔴 **l'accord-cadre pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné-Plaine de Valence** (26-38), nécessaire pour définir une stratégie et des objectifs partagés entre les acteurs pour la mise en œuvre du SAGE : **0,5 M€ d'aides** consacrés à l'animation et aux programmes d'études sous maîtrise d'ouvrage du département de la Drôme (2020-2022) ;
- 🔴 **l'avenant au contrat EAURIZON avec la métropole de Lyon** (69) pour prolonger d'un an la collaboration au programme pluriannuel de coopération décentralisée concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar : **0,4 M€ d'aides** (2020-2021).

A maturité, chaque action du contrat est présentée à la Commission des Aides de l'agence pour décision définitive.



travaux de restauration du Gier, une rivière fortement dégradée en raison d'une urbanisation et d'une industrialisation importantes, mais aussi de nombreuses infrastructures de transport (autoroute, voie SNCF), qui ont conduit à une artificialisation des berges et la rectification du cours d'eau, voire à sa couverture totale sur certains secteurs urbains. Dans le cadre du contrat de rivière Gier (2013-2020), la SEM entreprend à Rive-de-Gier une restauration écologique et paysagère visant également à protéger les habitants des crues de la rivière. Les travaux permettront au Gier de retrouver de l'espace de liberté en triplant la largeur de son lit, d'améliorer l'état écologique des eaux, de rétablir la circulation des poissons et des sédiments sur 9 km avec la suppression d'un seuil infranchissable et d'aménager le Couzon au niveau de sa confluence avec le Gier. L'agence de l'eau apporte à la SEM une **aide de 4,1 M€**.



ISERE La Romanche libérée sur 60 km entre le haut Oisans et la confluence du Drac avec l'Isère

EDF va remplacer 5 prises d'eau et 6 centrales électriques situées dans les gorges de la Romanche par une unique chute. Le projet comprend également le démantèlement des équipements actuels, dont 5 ouvrages en rivière (barrages de l'Infernet, des Roberts, de Rioupéroux, des Clavaux et de Pierre Eybesse).

Ce projet permettra à terme de rouvrir le cours d'eau sur environ 60 km entre le haut Oisans et la confluence du Drac avec l'Isère à Grenoble. Pour financer les travaux de démantèlement des 5 barrages, EDF reçoit une **aide de 12,4 M€ de l'agence de l'eau**, soit 14 M€ au final en prenant en compte la subvention apportée en 2018 pour la phase de maîtrise d'œuvre.



SAVOIE Puiser l'eau du lac du Bourget pour soulager les sources du massif du Revard

La communauté d'agglomération Grand Lac va créer un réseau de transfert d'eau dit « barreau Est » pour amener de l'eau puisée dans le lac du Bourget vers les hauteurs d'Aix les Bains et ainsi réduire les prélèvements d'eau dans les sources du massif du Revard, en cas de débit insuffisant. Le bassin versant du Sierroz présente en effet un déficit structurel en eau. La ressource disponible ne permet pas d'assurer l'ensemble des besoins existants tels que l'alimentation en eau potable majoritairement et l'abreuvement du bétail, sans assécher les milieux. La première tranche de création du Barreau Est permettra de substituer 3 sources du bassin versant du Sierroz : les Fontannettes, la Meunaz et la Monderesse, pour un volume annuel à substituer de 744 000 m³.

L'opération comprend la construction de deux réservoirs de 2000 m³, la création d'une station de pompage et d'une canalisation d'environ 800 ml pour relier les 2 réservoirs et la pose d'environ 2 900 ml de canalisation. Pour ces travaux, la collectivité reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 1,7 M€**.

52 % DES AIDES DEDIES A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES, EN 2019

2019 est la première année du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, consacré en priorité aux **actions d'adaptation au changement climatique**. L'objectif des 40% d'aides dédiés à cette thématique est largement dépassé avec **57,8 millions d'euros** engagés en 2019 pour :

- **restaurer les milieux aquatiques** et les habitats propices à la **biodiversité** (62%),
- **améliorer la gestion quantitative de l'eau** (24%), en réalisant des économies en eau potable, en irrigation et en substituant de nouvelles ressources à celles déficitaires,
- **innover dans le traitement des eaux usées et la gestion à la source des eaux pluviales** (14%).

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones

humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie

Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com